

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 ER DECEMBRE 2017

DELIBERATION N°17/188

Convention Opérationnelle entre la Commune de Saint Paul en Jarez, la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, Le Conseil Départemental 42 et l'EPORA Secteur de La Bachasse

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du projet visant à requalifier une friche industrielle en entrée de bourg, qui présente un déficit foncier prévisionnel évalué à 400 000 € HT environ, le montant prévisionnel des travaux de requalification étant quant à lui évalué à 935 000 € HT,
- ✓ Compte-tenu de l'intérêt du projet de requalification, qui vise à permettre la production de logements locatifs sociaux, considère justifié que l'EPORA participe financièrement à la prise en charge du déficit foncier,
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Saint Paul en Jarez, la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole, Le Conseil Départemental 42 et l'EPORA, relative au secteur de La Bachasse,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général, Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Le Président du Conseil d'Administration

Jean GUILLET, Secrétaire général pour les affaires régionales

Hervé REYNAUD

04 DEC. 2017

Cuy LÉVI

